

Bulletin unique

Les membres de la Chambre des représentants sont élus au suffrage universel direct, au scrutin de liste proportionnel au plus fort reste. Les symboles permettent à l'électeur d'identifier les listes des candidatures. Chaque bulletin comporte deux cases pour chaque parti. L'une est dédiée aux candidatures au niveau de la circonscription locale, l'autre, à la circonscription nationale, ouverte aux femmes et aux jeunes. L'électeur vote en mettant une croix dans une ou deux cases, qu'il choisit

Fini la carte d'électeur

Depuis 2011, les électeurs n'ont plus besoin de la carte d'électeur pour voter. Il suffit d'être muni de la CIN. Mais il faut s'assurer d'être inscrit sur les listes électorales. On peut vérifier son inscription sur le site www.listeselectorales.ma. Parallèlement, l'administration est tenue, en vertu de la loi, d'informer les électeurs par avis de l'emplacement du bureau de vote. Il s'agit d'un document purement informatif. Ces informations peuvent être reçues par SMS gratuit ou via une application mobile

Vote: La bonne procédure

Il faut présenter sa carte d'identité au Secrétaire du bureau de vote. Le président du bureau annonce deux fois à voix haute le nom de l'électeur et le note sur le registre. Le bulletin unique, frappé du timbre de l'autorité locale, comporte deux cases. L'électeur peut voter pour le même parti dans la circonscription locale et nationale ou pour deux partis différents. Il a aussi la possibilité de cocher une seule case, sans laisser des traces sur le reste du bulletin pour éviter sa nullité. Les bureaux de vote seront ouverts le vendredi 7 octobre de 8h à 19h.

Corps électoral



Hommes 55% Femmes 45% Urbain 55% Rural 45%

Tranches d'âge

18-24 ans: 9%
 25-34: 21%
 35-44: 23%
 45-54: 20%
 55-59: 8%
 +60 ans: 19%

Circonscription locale
305 sièges

Circonscription nationale
90 sièges

Liste des FEMMES

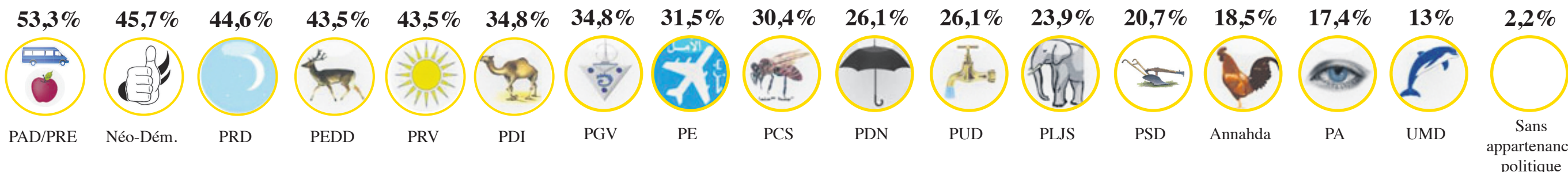
90 sièges en jeu, dont 60 pour les femmes et 30 pour les jeunes. La commission nationale de recensement se charge du comptage des suffrages obtenus par les listes. Elle répartit sur les listes, dans une première étape, les 60 sièges réservés aux femmes, selon un quotient électoral calculé sur la base de 60 sièges.

Liste des JEUNES

Cette année, la partie des jeunes a été ouverte aux candidatures féminines. 30 sièges en jeu. La commission de recensement distribue les 30 sièges prévus pour les jeunes. Il faut préciser que cette commission prend en compte pour la répartition de ces sièges la totalité du nombre de voix obtenues à l'échelle nationale pour chacune des listes.

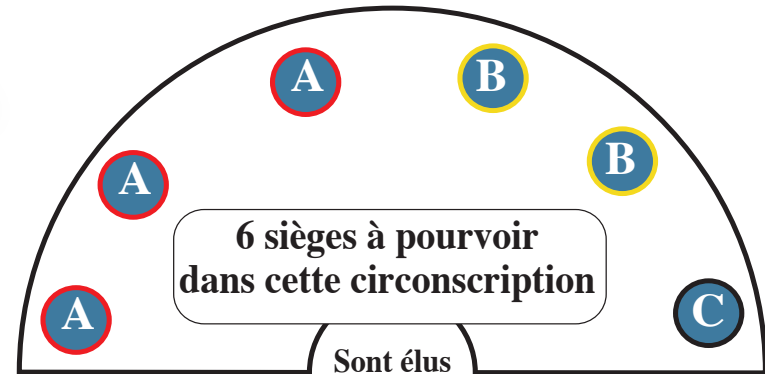
Mode de scrutin: Comment s'y retrouver

6.992 candidatures
 1.410 listes
 27 partis + les sans appartenance politique



Comment on calcule les résultats

Exemple Circonscription locale: Répartition des sièges

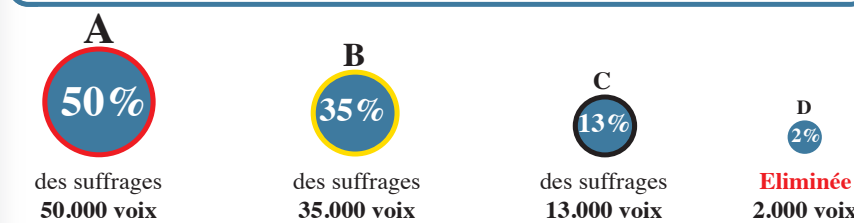


Calcul de la répartition des sièges avec les voix restantes

On prend le plus fort reste, soit les 13.000 voix de C

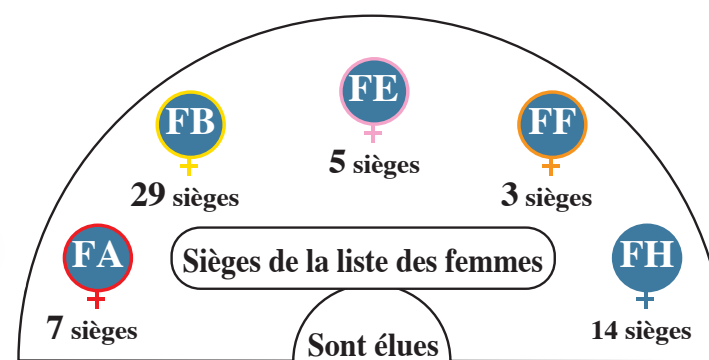
Répartition des sièges: Les sièges sont attribués aux candidats selon l'ordre de leur classement dans la liste. Lorsque deux ou plusieurs listes ont obtenu le même reste, le candidat le plus jeune est élu.

A	3 sièges	B	2 sièges
50.000 voix	16.333 = 3	35.000 voix	16.333 = 2
reste 1.100 voix		reste 2.334 voix	



Le quotient électoral: C'est la somme des voix obtenues par les listes disposant d'un score supérieur au seuil de 3%, divisée par le nombre de sièges à pourvoir au niveau de la circonscription 50% des votants. 200.000 inscrits. Exemple: La liste D est éliminée dans la mesure où elle n'a pas obtenu le seuil de 3% des votes. **Calcul du quotient: 98.000/6 = 16.333.**

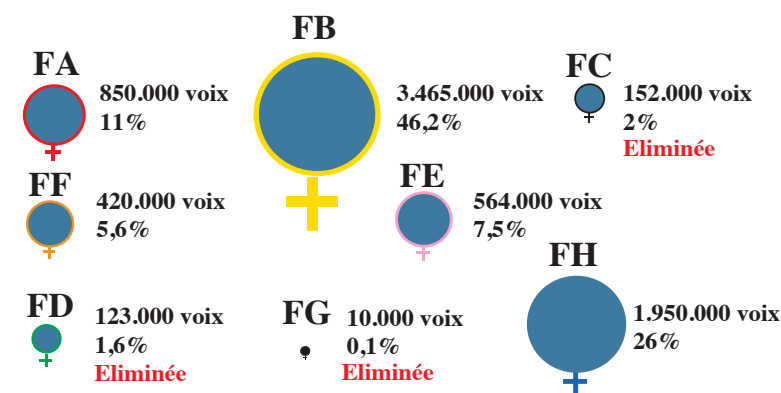
Exemple Femmes: Répartition des sièges



On prend le plus fort reste, soit les 82.152 voix de FB

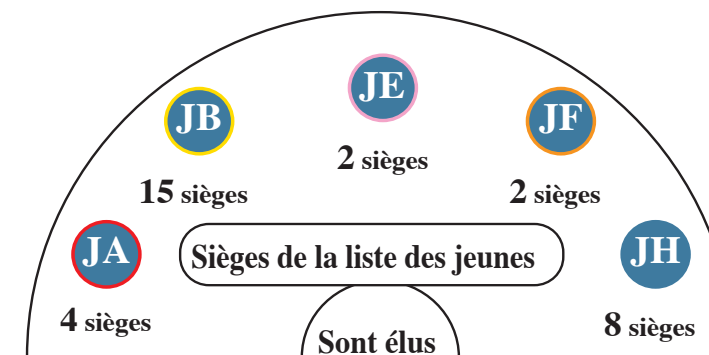
On prend le 2e plus fort reste, soit les 80.736 voix de FE

FA : 7 sièges reste	4.288 voix
FB : 28 sièges reste	82.152 voix
FE : 4 sièges reste	80.736 voix
FF : 3 sièges reste	57.552 voix
FH : 16 sièges reste	16.944 voix



Circonscription nationale (Liste des femmes (60 sièges): 15,7 millions inscrits. 50% des votants (7,85 millions). 8 listes de candidats. 7,5 millions de suffrages exprimés. 30.000 bulletins nuls. **Calcul du quotient: 7.249.000/60 = 120.816**

Exemple Jeunes: Répartition des sièges

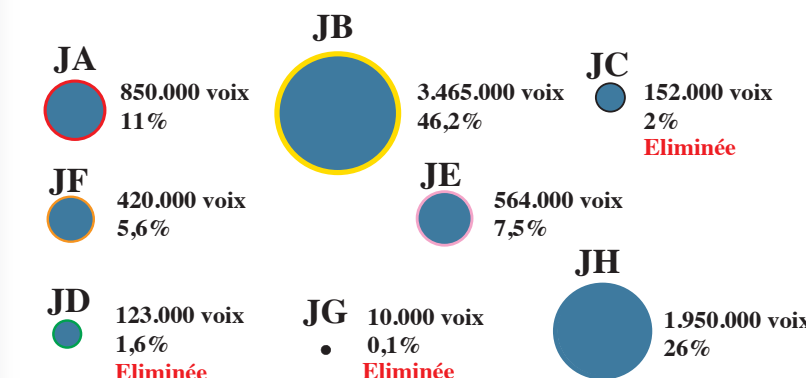


On prend le plus fort reste, soit les 178.367 voix de JF

On prend le 2e plus fort reste, soit les 125.101 voix de JA

On prend le 3e plus fort reste, soit les 82.138 voix de JB

JA: 3 sièges reste	125.101 voix
JB: 14 sièges reste	82.138 voix
JE: 2 sièges reste	80.734 voix
JF: 1 siège reste	178.367 voix
JH: 8 sièges: reste	16.936 voix



Circonscription nationale (Liste des jeunes 30 sièges): 15,7 millions inscrits. 50% des votants (7,85 millions). 8 listes de candidats. 7,5 millions de suffrages exprimés. 30.000 bulletins nuls. **Calcul du quotient: 7.249.000/30 = 241.633**